

SESSION 2027

CAP CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES OPTION LIVRAISONS DE PROXIMITE ET OPTION LONGUE DISTANCE

Notice adressée aux **candidats individuels ou relevant de la formation professionnelle continue** en CAP Conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité et option livraisons longue distance.

Textes réglementaires : Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « Conducteur routier de marchandises option livraisons de proximité et option livraisons longue distance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051539564/>

A compter de la session d'examen 2027, les **candidats relevant de la formation professionnelle continue** doivent justifier, pour se présenter à l'examen de ce CAP, d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée de **12 semaines** dans le secteur concerné, dans les trois ans précédant l'examen, ou d'une expérience professionnelle en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Les **candidats individuels** doivent justifier, pour se présenter à l'examen de ce CAP, d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de **14 semaines**.

Les lieux de stage qui correspondent aux attendus de la spécialité :

Les futurs candidats peuvent effectuer leur PFMP dans une ou plusieurs entreprises proposant des activités professionnelles en adéquation avec le référentiel de l'examen. s

Les attestations de stage ou les justificatifs d'expérience professionnelle sont à
fournir au plus tard le **31 mars 2027**